



Fenêtres sur cours 66



SNUipp-FSU 66

18, rue A. Condorcet

n° 101

Décembre 2017 - janvier-février 2018

Tél: 04.68.50.78.44 Fax: 04.68.50.32.31 e-mail : snu66@snuipp.fr site: www.snuipp.fr/66

Bulletin trimestriel du SNU-ipp 66

imprimé par nos soins

CPPAP: 0922 5 07528 ISSN: 1244-0051

Directeur de la publication: J.GUY

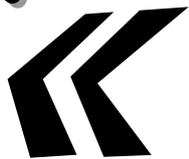
Dispensé de timbrage PERPIGNAN Centre de Tri

Prix Abonnement : 2 €



Mal menés et malmenés

édito



« *priorité* » au primaire, construire une école de la confiance, soutenir les professeurs, ce que nous disons, nous le faisons » Nouveau président, nouveau ministre, nouvelles orientations à prendre, les enseignants connaissent la musique. Ils s'adaptent au gré des incessants changements de cap, mais ne s'habituent pas, eux qui tous les jours travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles avec des moyens toujours insuffisants.

Ceux qui tous les jours essaient de faire leur métier de leur mieux pour permettre à tous de réussir doutent de plus en plus d'une réelle volonté de leur ministère de les y aider. Mais plus grave encore, ils commencent à douter d'eux-mêmes, à culpabiliser. Ils sont exigeants et ne peuvent se résoudre à faire de l'à peu près. Le malaise est désormais installé dans la profession et ils sont nombreux à souffrir de cette situation.

On prend sur soi, on se dit qu'on récupérera le week-end ou pendant les vacances mais rien n'y fait. Il est urgent d'agir pour éviter cette souffrance au travail qui parfois débouche sur des burn-out. La crise du recrutement, triste réalité, au niveau national devrait être un signal d'alarme fort.. En lieu et place, notre ministre gèle nos salaires, nous impose

(Suite de l'édito en page 2)



Sommaire

1&2: Édito et classe exceptionnelle
3: classe ex et stages - 4: RIS et élection psyEN - 5 à 8: spécial CHSCT 9: CAPD promos et carte scolaire 10: Permut et comptes rendus d'audiences (UPE2A) 11: comptes rendus d'audiences suite (Direction d'école-enseignants référents) 12: Jour de carence et...Mea culpa





le retour du jour de carence, restreint les autorisations d'absence, ne prévoit pas dans le budget 2018 de financement des CP dédoublés, diminue le nombre de postes au concours, supprime les emplois aidés (AAD), et la liste est longue...

Quand on pense que le président Macron, comme son prédécesseur Sarkozy en son temps, promet que les réformes structurelles permettront aux fonctionnaires, que nous sommes, de ressentir les bénéfices sur notre fiche de paye, les collègues ont raison de se sentir malmenés !!!

Si le dialogue et la solidarité entre collègues n'ont pas disparus, il n'en reste pas moins que c'est à notre ministre de donner des signes forts en termes d'écoute du terrain qui réclame des recrutements indispensables pour abaisser les effectifs classes, une réelle formation et des salaires décents. C'est à ce prix que toutes les enseignantes et tous les enseignants retrouveront la sérénité indispensable pour enseigner.

La priorité au primaire ne peut se payer de mots, elle a un coût. Comme l'a souligné le dernier rapport de



l'OCDE, l'école primaire française est largement sous investie, elle doit faire l'objet d'un engagement financier massif pour réaliser les transformations nécessaires d'une école toujours marquée par des inégalités insupportables. Le projet de budget ne répond malheureusement pas à cet enjeu de société.

Gaëtan Gimenez et Virginie PRIVAT



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE!



Classe exceptionnelle : réservée à une minorité

Le ministère a fait le choix de créer un 3ème grade, la classe exceptionnelle, qui a vocation « à reconnaître les parcours exceptionnels » !

Le SNUipp-FSU a dénoncé le fait que l'aspect pyramidal des corps d'enseignants soit renforcé et a demandé que l'ensemble des PE puisse atteindre la classe exceptionnelle avant la retraite ce qui ne sera pas le cas.

Seule une minorité de collègues pourra y accéder (1,43 % du corps des PE, soit 5 000 promu-es environ au 1/9/2017 pour l'ensemble des départements).

Conditions de promouvabilité : tous les professeurs d'école en activité, en détachement, mis à disposition d'un organisme ou en situation particulière (CLM...). Sont exclus : les enseignants placés en congé parental au 1/9/2017 et ceux ayant accédé à la HC au 1/9/2017.

1er vivier, au titre des fonctions : être PE au moins au 3ème échelon de la hors-classe au 1/9/2017 et avoir exercé pendant 8 années (continues ou pas) effectives des fonctions en éducation prioritaire ou sur

certaines missions : direction d'école, direction adjointe de SEGPA, chargé-e de classe unique, conseiller-e pédagogique, PEMF, référent-e handicap, enseignant-e dans le supérieur, à titre définitif. Les années d'exercice doivent être entières. Les services à temps partiel sont pris en compte comme une année entière.

Tous les personnels du 1er vivier, « promouvables », recevront un avis d'inscription possible sur leur i-prof.

Il est nécessaire de **faire acte de candidature** en remplissant une fiche de candidature sur le portail de services i-prof.

Attention : Période d'inscription entre le 8 et 22 décembre, délai de rigueur.

RENVOYEZ IMPERATIVEMENT VOTRE FICHE AU snu66@snuipp.fr . Vos délégués du personnel du SNUipp-FSU effectueront toutes les vérifications nécessaires en toute transparence et équité.

2ème vivier, au titre de l'ancienneté dans le grade : être au dernier échelon de la hors classe, soit au 6ème échelon après reclassement au 1/9/2017.

Suite de la p.2

(aujourd'hui le 6ème). Il n'est pas nécessaire de faire acte de candidature pour ce 2nd vivier.

Le SNUipp-FSU a demandé que soient pris en compte les services des collègues titulaires remplaçants, sur postes fractionnés, en RASED ou psychologues de l'EN dont le service est partagé sur plusieurs écoles ou dont l'affectation se situe dans une école non située en éducation prioritaire alors que l'essentiel de leur service s'y effectue. Ce qui n'a pas été retenu...

Critères d'appréciation pour les 2 viviers : elle porte sur la valeur professionnelle de l'enseignant au regard de l'ensemble de sa carrière allant de « excellent » à « insatisfaisant » et donnant des (bons ou moins bons) points... Seuls, 15% des candidatures recevables et « Excellents » du 1er vivier et 20% du second, pourront y prétendre au titre des l'années 2017 et 2018 et 20% des candidatures recevables et « Très satisfaisants » du 1er et 2nd vivier.

Encore plus de détails sur le site du SNUipp-FSU 66



Stages Syndicaux

En l'absence d'une réelle formation continue, utilisez ce droit que sont les stages syndicaux : le nombre de stages est limité à 12 jours/an. A utiliser

sans modération ! La demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration est à faire 30 jours avant, délai de rigueur !

- «Annonces ministérielles, lecture et neurosciences »

Stage animé par Rachel Schneider, secteur éducatif de l'équipe Nationale et Grégory Raynal, Secrétaire départemental de la FSU 66

* Public : tous-tes les enseignants-es du 1er degré

* Quand et où ? Mardi 13 février – lieu : Perpignan de 9h à 16h30

*Comment s'inscrire ? auprès du SNUipp-FSU 66 : snu66@snuipp.fr, objet : stage lecture.

Nous vous ferons suivre une convocation à partir du 1er décembre qui sera à mettre en pj à votre demande de stage formulée sur ARENA.

Attention demande à envoyer à la DSDEN avant le 13 janvier.

Sujet :

Matin : Toutes les annonces faites par notre Ministre, M.Blanquer, « priorité au primaire » et ce qu'il en est dans les faits....

Après-midi : Le ministre dit dans tous les médias que la recherche donne les clés de l'apprentissage de la

lecture et en particulier les neurosciences ... Le stage a pour objectif de présenter aux collègues le travail fait par l'équipe nationale "lecture, que disent vraiment les neurosciences ?" En référence à la circulaire d'octobre. Il s'agit d'ouvrir le débat sur quelles pistes pour un apprentissage de la lecture qui permettent vraiment que nos élèves deviennent "des lecteurs experts" ?

Stages à venir :

« **Pédagogie Montessori à l'école publique et échanges de pratiques en cycle 1 et 2.**

Réflexion sur l'école publique et les risques liés à l'instrumentalisation des pédagogies alternatives au profit d'intérêts commerciaux ». Public : débutant en pédagogie Montessori, cycle 1 et 2. Le jeudi 8 mars 2018. Lieu : Perpignan.

« **Entrants dans le métier : de PES à T3** » le 20 mars 2018 - lieu : Perpignan

« **Management et direction d'école. Que changerait le statut de directeur d'école ?** » Stage animé par Paul Devin (secrétaire général du SNPI-FSU) et Béatrice Dunet (secrétaire Nationale secteur revendicatif) – le 30 mars 2018 – lieu : Perpignan

« **Education prioritaire REP-REP+** » : avril 2018 - lieu : Perpignan

« **Retraites, retraités, retraitables !** » le 3 mai 2018 - lieu : au siège du SNUipp-FSU 66 à Perpignan



RENTREE 2017 - NOUVELLE POLITIQUE EDUCATIVE ?

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER !



S'appuyer sur les enseignantes et les enseignants

Réunions d'Informations Syndicales :



Nous vous rappelons que nous avons droit désormais à 3 RIS dans l'année et que ces réunions sont ouvertes à tous les collègues, syndiqués et non syndiqués.

2 possibilités pour les RIS :

2 RIS sur le temps des animations pédagogiques + 1 RIS sur le temps devant élèves

ou 3 RIS sur le temps des animations pédagogiques

ATTENTION ! Envoyer à son IEN le formulaire « information de participation aux RIS » :

- 1 semaine avant pour une RIS devant élèves
- 48 heures avant pour une RIS sur animation pédagogique

Les RIS sont devenues les seuls véritables moments d'échanges entre collègues. Elles permettent de mettre l'accent sur des "problèmes de terrain" et de faire émerger des propositions pour l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Le SNUipp-FSU s'est toujours engagé à être le porte-parole de la profession dans toutes les instances statutaires, au niveau départemental comme au niveau national.

Le SNUipp-FSU 66 vous invite donc à participer massivement aux RIS qu'il organise sur le temps de travail, y compris devant élèves, et s'opposera à toute interprétation restrictive du droit syndical.

2ème série de RIS : décembre-janvier-février

- | | |
|---|---|
| ⇒ Mercredi 13 décembre : 9h- siège du SNUipp-FSU 66 : SPECIALE MAITRES E et G (ouvert à tous) | ⇒ Mercredi 31 janvier : 14h - Le Soler élém |
| ⇒ Mercredi 17 janvier : 9h – Perpignan | ⇒ Vendredi 2 février : 14h – Canohès élém |
| ⇒ Mercredi 24 janvier : 9h – La Cabanasse | ⇒ Mardi 6 février : 14h – Clairamat |
| ⇒ Mercredi 24 janvier : 9h – SPECIALE DIRECTION D'ECOLE (suite à la RIS 1er trimestre) : Perpignan, au siège du SNUipp-FSU 66 | ⇒ Jeudi 8 février : 14h – Perpignan |
| ⇒ Mardi 30 janvier : 14h – Canet élém P.et M Curie | ⇒ Jeudi 15 février : 14h – Argelès |



Elections PsyEN de novembre 2017: la FSU largement devant !

Pour ces premières élections professionnelles de ce nouveau corps, les psychologues de l'Éducation nationale ont choisi: ils ont placé le SNUipp-FSU et le SNES-FSU largement en tête. Avec 54,14% des voix nationalement pour le vote aux commissions administratives paritaires académiques (CAPA), le SNUipp-FSU et le SNES-FSU remportent une large victoire. Un résultat qui témoigne de l'engagement opiniâtre des deux syndicats dans la reconnaissance de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif. Un résultat qui signe la volonté des personnels de désigner des représentants qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration.

Carton plein national: Les listes communes présentées par le SNUipp et le SNES ont obtenu des élus dans chacune des 32 académies de métropole et d'outremer. Elles arrivent en tête dans 29 d'entre elles et obtiennent plus de 50% des voix dans 21. Au niveau national, sur les sept sièges à pourvoir à la Commission administrative paritaire nationale (CAPN), cinq vont au SNUipp et au SNES, un au SE-Unsa et un au Sgen-CFDT.

Dans l'Académie de Montpellier, la liste FSU arrive aussi largement en tête ! Voici les résultats ainsi que vos élus en CAPA (académique)

Inscrits :263 - Votants :180 (68,44%) - Blancs / nuls : 7 - Exprimés : 173

SNUipp-FSU 53,76 % (3 sièges); Se- UNSA 34,10 % (1 siège); SGEN et FO (0 siège)

Nos élus FSU sont :

Titulaires : Nathalie maurel (SNES), Odile Toigo (SNUipp 11) et Nathalie Sans (SNUipp 66)

Suppléantes : Hélène Sauvage, Marie-Françoise Ledoux et Ghislaine Lévy.



Nouvelles carrières

PPCR : reclassement c'est fait... CAPD promos le 19 décembre

Campagne d'avancement à la classe normale : précisions importantes...

Vous le savez maintenant, l'avancement à la classe normale se fait pour tous au même rythme, excepté lors du 6ème et 8ème échelon (possibilité d'une accélération de 1 an pour passer au 7ème ou 9ème échelon)



e-dossier
promotions

Pour les collègues qui ont été inspecté-es entre le 1/9/2013 et le 31/8/2016 :

La note qui sera prise en compte est celle attribuée entre le 1/9/2013 et le 31/8/2016 » conformément à la note de service n°2016-072 du 16 décembre fixant les modalités d'inspection dans le cadre de la phase transitoire : « le rendez-vous de carrière ne doit avoir eu lieu que si aucune note récente n'a été attribuée dans les trois dernières années ». Elle part du principe que les notes obtenues entre janvier et juin 2017 alors que le rendez-vous de carrière n'était pas « nécessaire » ne seront pas prises en compte « par souci d'égalité de traitement. »

Pour les collègues qui n'ont pas été inspecté-es entre le 1/9/2013 et le 31/8/2016 :

Ils ont dû avoir un rendez-vous de carrière entre janvier et juin 2017, c'est cette note qui sera prise en compte.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes les situations particulières. Il est nécessaire afin qu'aucun-e collègue ne soit pénalisé-e et que la date de l'inspection prise en compte n'ait aucune incidence sur la probabilité d'être promu-e ou pas.

Le SNUipp-FSU, lors des groupes de travail sur l'avancement à la classe normale, avait pointé l'absence de transparence dans ce nouveau système et exigé un barème qui garantisse l'équité de traitement entre les collègues : ce qui se passe aujourd'hui traduit surtout les difficultés d'un changement de sys-

tème que l'administration faute d'outils adaptés n'a pas su anticiper.

Promotion accélérée

30% des collègues promouvables bénéficieront de cet accélération au 6ème et 8ème échelon.

Il faut d'abord être promuable pour être promu-e :

6ème échelon : promouvabilité à la condition d'avoir été promu-e au 6ème entre le 1er septembre 2015 et le 1er septembre 2016.

8ème échelon : promouvabilité à la condition d'avoir été promu-e au 8ème échelon entre le 1er mars 2015 et le 1er mars 2016.

Reclassement des instits au 11ème échelon devenu-es PE par liste d'aptitude

Avant, ils étaient reclassés au 8ème échelon avec ancienneté conservée.

Si cette ancienneté était égale ou supérieure à 4,5 ans, ils étaient reclassés au 9ème échelon sans ancienneté.

Aujourd'hui, ils sont reclassés au 8ème échelon avec conservation de l'ancienneté. Celles et ceux qui sont reclassé-es avec une ancienneté entre 18 et 30 mois au 1/9/2017 pourront bénéficier d'une année d'accélération.

Si cette ancienneté est égale ou supérieure à 3,5 ans, ils sont reclassés au 9ème échelon sans ancienneté.

Bientôt sur notre site e-promos ! Vos délégués du personnel du SNUipp-FSU effectueront toutes les vérifications nécessaires en toute transparence et équité.



CARTE SCOLAIRE : c'est le temps des demandes de dotations!



Déjà, les directeurs ont fait remonter leurs effectifs pour la rentrée prochaine à l'administration. Bientôt, les dotations données au rectorat vont être connues.

Le SNUipp-FSU 66 recense d'ores et déjà les besoins sur le département.

Remontez-nous vos effectifs : demande d'ouverture de classe, de postes (référénts, maîtres spécialisés...) et demande de non-fermeture. Envoyez-nous vos argumentaires et si possible un numéro de téléphone pour vous contacter (perso, école ... et jour de décharge pour les directeurs).

* Pour les REP et REP+ : n'oubliez pas de dissocier vos effectifs CP/CE1;

* Pour les écoles bilingues : dissociez vos effectifs monolingues et bilingues.

* Ecoles ZRR : comptez les - de 3ans (voir liste sur site); Zone montagne : comptez les saisonniers réguliers

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE!



Reconnaissance

Mobilité des enseignants

Du 16 novembre au 5 décembre ont lieu les opérations de permutation au niveau du recrutement dans l'enseignement du premier degré. Comme chaque année, très peu de demandes seront satisfaites au cours de cette phase informatisée. Au moment des phases manuelles, quelques élus supplémentaires auront satisfaction.

Ce manque de mobilité est un facteur récurrent de souffrance dans la profession. Malgré quelques nouveautés ces dernières années, notamment au niveau de la prise en compte du handicap et des situations particulières liées aux enfants, la situation ne devrait pas s'améliorer grandement.

De fait depuis 2006, malgré les promesses faites par les divers gouvernements, l'immobilité devient la règle générale dans l'éducation ! Avec un peu moins de 24 % de satisfaction au niveau national, des perspectives de détachement à l'étranger en perte de vitesse, une coupe sombre dans les budgets de l'école française à l'étranger, le métier d'enseignant n'offre guère de perspectives de mobilité professionnelle.

Ce constat d'échec s'explique à la fois par le manque cruel d'ambi-

permutations



en tant que dos aux demandes des enseignants et se contentant d'acter les politiques menées par chaque recteur d'académie, sans discernement, les situations budgétaires des départements conduisant les inspecteurs d'Académie à restreindre les possibilités de mutations.

Le SNUipp-FSU, par les interventions de ses délégués du personnel, a obtenu des améliorations concernant les rapprochements de conjoints, bonifications

dues aux gardes d'enfant, les parents isolés, le CIMM et les psychologues scolaires. Mais il reste encore du travail !

Dans ces conditions, le SNUipp-FSU continuera inlassablement de défendre le droit à la mobilité des enseignants du premier degré, par la demande de prise en compte des situations personnelles difficiles, et le contrôle de la transparence des opérations informatisées et manuelles de mutation interdépartementales.

Emma Chazarenc

**AUDIENCES
avec le
DASEN**



Comptes rendus

UPE2A : Collèges et lycées

En intersyndicale : le SNUipp, le SNES, Sud-éducation et la CGT (excusée) ont rencontré Monsieur Rouquette, le DASEN, Mme Forcheteau, IENA en charge des UPE2A et Mme Moreau du service SVE, en charge de l'affectation des enfants allophones nouvellement arrivés.

Sur les missions : Nous avons soulevé le problème des entretiens exploratoires faits, par manque de moyen CASNAV, par les enseignants d'UPE2A. Ce glissement de mission pose le problème des heures non données aux élèves fréquentant ce dispositif. Pour Mme Forcheteau, cette mission fait partie intégrante du travail des enseignants et ne voit pas où se situe le problème puisque les élèves intégrés en UPE2A sont alors dans leur classe d'appartenance !!! Remarque est faite sur la difficulté des enseignants et des élèves alors remis dans leur classe d'origine (ou pas) lorsque la matière enseignée n'est pas accessible (français, hist-géo...).

De plus, aucun livret d'accueil n'a été remis aux enseignant(-e)s comme le stipule la DGESCO (Eduscol 2016). Mme Forcheteau et Monsieur Rouquette s'engagent à y remédier. Nous avons insisté sur le manque manifeste d'1/2 poste CASNAV pour assurer cette mission, comme cela se faisait, et des moyens concernant l'accueil des familles (1er RDV famille/élève) : défaut d'interprète, trop de temps mis par l'institution pour l'affectation des élèves (si le dossier est déposé en mai pas d'affectation avant la rentrée !). Mme Moreau indique que les temps ont été raccourcis cette année et qu'elle y attache une grande importance : - de 3 semaines. NB : Nous ne sommes qu'en début d'année !! Mme Moreau indique en effet un accroissement des demandes (exponentielles) cet été pour cette rentrée, contrairement aux autres années. L'administration comptant ainsi sur le fait qu'il y aura moins d'arrivées échelonnées dans l'année... Les organisations syndicales indiquent que l'on ne peut pas compter sur cette hypothèse.

Concernant les effectifs : plus de 20 élèves inscrits dans certaines UPE2A (toutes sauf St Estève) où les élèves peuvent avoir entre 11 et 17 ans, avec une différence de maturité, de compréhension et des niveaux scolaires et de scolarités différentes. Il peut y avoir jusqu'à 14 élèves en même temps ! Mme Forcheteau et M Rouquette



indiquent qu'il appartient à l'enseignant-e de faire des petits groupes !!! Ce qui est souvent impossible lorsqu'on connaît le fonctionnement. Une méconnaissance totale de la manière dont sont constitués les groupes : en fonction des emplois du temps de la classe d'appartenance des élèves ... A ce jour 30 élèves ne sont toujours pas scolarisés !

Nous insistons sur le fait qu'il est indispensable d'avoir, pour les familles, une affectation de proximité et que St Estève est beaucoup trop éloigné...qu'il y a un manque criant de places sur Perpignan. Si l'administration en convient pour les lycées (demande de création faite), elle dit que la situation n'est pas la même dans les collèges de Perpignan arguant qu'aucune remontée n'a été faite en ce sens venant soit des enseignants de collège soit des principaux !!! A suivre...

NOTRE PRIORITÉ : LES ÉLÈVES, L'ÉQUIPE, L'ÉCOLE
SANS AIDE ADMINISTRATIVE : RAPPELEZ PLUS TARD



Audience direction d'école

Suite à la RIS « spéciale » direction d'école, 2 responsables du SNUipp-FSU 66 et 3 directrices d'école ont rencontré le Dasen et son adjointe en audience le 29 novembre (audience reportée 5 fois depuis début octobre !). Nous avons abordé les problèmes fonctionnels et organisationnels récurrents rencontrés par les directrices : enquêtes chronophages et/ou redondantes (absentéisme scolaire, fiche de suivi des absences des EVS/AVS, demande d'informations déjà connues des services...), mails en nombre exagérés (jusqu'à 3 fois le même dans la même journée par des services différents...), surabondance de demandes et d'informations (plus le temps de tout lire)...

Si les directrices (teurs) reconnaissent l'appui efficace du service juridique, en la personne ressource de Madame Battle, reconnue de toutes et tous (revendication du SNUipp-FSU qui a été obtenue il y a quelques mois), il n'empêche que les directrices (teurs) vivent actuellement une réelle souffrance au travail. Les tâches administratives de plus en plus nombreuses et complexes ne leur permettent plus d'assumer pleinement tous leurs rôles avec satisfaction et laisse place à une culpabilité croissante. Tous ont à cœur de favoriser un climat scolaire serein avec tous les partenaires et l'équipe enseignante : mais quelle place leur reste-t-il pour mener à bien ces projets essentiels ?



Il est temps de revenir sur des décharges de direction stables, d'envisager un temps de décharge supérieur pour tous et un temps de décharge hebdomadaire pour les écoles de 1 à 3 classes (le calendrier des décharges ponctuelles n'est pas toujours respecté) et d'avoir des secrétaires formés sur des emplois pérennes. Nous demandons à ce que ces revendications soient portées par le Dasen au niveau du rectorat.

Le DASEN a été attentif aux problèmes soulevés par les collègues présents. Il a indiqué qu'il interviendrait au niveau du Rectorat afin de demander une dotation supplémentaire pour l'aide à

la direction. Il s'est engagé à réunir les responsables de service pour mieux coordonner et limiter les demandes. Il a enfin accepté de réfléchir à l'affectation des PES sur des compléments autres que ceux des directeurs, demande du Snuipp-FSU qui permettrait de stabiliser les équipes et "soulagerait" les directeurs.

En lieu et place, le Dasen et son adjointe évoquent le « statut des directeurs »... Qu'apporterait-il réellement ? Il risquerait d'isoler davantage les directeurs. "Ce n'est pas notre demande, nous voulons pouvoir travailler sereinement au sein des équipes et accomplir prioritairement les missions dévolues aux directeurs qui passent trop souvent après les tâches peu utiles et chronophages". Nous invitons toutes les directrices et directeurs à participer massivement au stage « Management et direction d'école. Que changerait le statut de direction d'école ? » le 30 mars à Perpignan. Animé par Paul Devin (IEN, secrétaire national du SNPI-FSU) et Béatrice Dunet (secteur revendicatif du SNUipp-FSU national)

Le SNUipp-FSU 66 invite tou(te)s les directrices et directeurs à continuer à se saisir des outils de la campagne « Notre priorité : les élèves, l'équipe, l'école. Sans aide administrative, rappelez plus tard ».

Nous vous invitons à venir en nombre à la RIS du 24 janvier 2018 « Spéciale direction d'école » faisant suite à celle de septembre.

Le Conseil National du SNUipp-FSU a décidé de développer une campagne offensive sur la direction d'école en développant des outils de mutualisation et de communication. Il s'adresse au ministre pour demander à être reçu rapidement pour aborder la situation de la direction d'école (lettre sur notre site).

Audience enseignants référents



Suite aux engagements non tenus du gouvernement concernant le régime indemnitaire des enseignants référents handicap, trois syndicats dont le SNUipp-FSU ont adressé un courrier unitaire au Premier ministre.

Après des mois de discussions avec le gouvernement, il avait été acté que les enseignants référents handicap devraient percevoir le taux plafond de la nouvelle indemnité pour missions particulières, soit un montant de 2500€ bruts annuels. Cette nouvelle rémunération devait se substituer à l'ancienne indemnité des enseignants référents handicap d'un montant de 929 €.

Or l'arbitrage est laissé aux recteurs si bien que selon les académies, le montant de l'indemnité varie, ce qui est inacceptable.

C'est le sens du courrier envoyé au Premier ministre ce 23 novembre par trois syndicats, dont le SNUipp-FSU.

Le SNUipp-FSU 66 a demandé une audience au Dasen, comme tous les SNUipp académique afin de faire peser cette demande auprès de la Rectrice. De plus, le SNUipp-FSU 66 demande la création de postes d'enseignants référents au vu du nombre de dossiers gérés par ces derniers, bien au dessus de la moyenne nationale. A suivre...

Journal de carence : idéologie ou efficacité ?



L'Insee vient de publier une étude estimant que la création d'un jour de carence dans la fonction publique entre 2012 et 2014 n'a pas significativement fait reculer les absences d'agents pour raisons de santé. Si le micro-absentéisme a bien été réduit, il a par contre provoqué une forte hausse des absences de longues durées !

Au moment où vient d'être voté à l'assemblée nationale le rétablissement de ce jour de carence lancé le 1er janvier 2012 sous Sarkozy/Fillon et supprimé le 1er janvier 2014 sous Hollande/Ayrault, cette étude met à mal les arguments avançant l'efficacité de la mesure pour réduire fortement le nombre d'arrêts maladie dans la fonction publique.

L'absentéisme global n'avait pas été significativement modifié; par contre on notait une modification des comportements avec moins d'absences courtes (baisse de 50%) mais plus d'absences longues (hausse de 25%).

L'effet dissuasif (financier) du jour de carence sur le fait de simplement commencer un arrêt maladie a provoqué, dans la Fonction Publique, des comportements d'évitement



Un problème technique malheureux a privé certains d'entre vous du journal précédent, envoyé fin septembre. Nous en sommes désolés, et espérons qu'en lisant ces lignes vous vous direz qu'il n'y a pas eu bis repetita ! Nous voulions condamner le ou la coupable à récrire les journaux manquants

Second argument avancé : la logique d'équité avec les employés du privé qui ont, eux, 3 jours de carence... en oubliant de dire qu'une bonne partie d'entre eux (mais pas tous) ont leur mutuelle qui couvre ces jours de carence ou ont des accords d'entreprise, ce qui n'est pas notre cas.

Si l'argument de la baisse de l'absentéisme est toujours avancé par le gouvernement actuel (malgré cette étude qui le contredit), c'est toute honte bue que le dernier "avantage" est avancé par les ministres concernés: ils estiment que la mesure serait "porteuse de gains d'efficacité", avec pas moins de 270 millions d'euros d'économies attendues en année pleine (total des retraits sur salaires) !

Le fric avant la santé de ses employés: quel beau patron nous avons !

à l'encre de Chine et à la lueur d'une bougie, mais la Bienveillance étant à la mode, nous avons été contraints d'abandonner l'idée. Pour les plus curieux, la version PDF du journal n°100 de septembre est téléchargeable sur notre site internet 66.snuipp.fr dans la colonne de droite, dossier "journaux". Bonne lecture à tous !

Nous contacter ...

Par téléphone : 04.68.50.78.44 de 9h à 17h et le mercredi matin

Ne laissez pas de message sur le répondeur... Utilisez la boîte mail.

Par mail (conseillé) : snu66@snuipp.fr pour les urgences ou toute question ou à tout moment, même week-end et va-



Suivre notre actualité :



<http://66.snuipp.fr/>



<https://www.facebook.com/>



<https://twitter.com/SNUIPP66>

Audrey Corrège
mardi, jeudi



Virginie Privat
lun, mar, merc,
jeu, ven mat



Aurélie Frénil
mardi, jeudi



Emma Chazarenc
mardi



Fred Traby
lundi, vendredi,
1 mercredi sur 2



Gaëtan Gimenez
mardi



Vincent Roitg
lundi

